

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 28 MAI 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-trois mai deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mai, à onze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Dominique POGGI

**N°2022/51**

MEMBRES PRÉSENTS	
<b>GARIDACCI</b> François	<b>FRIMIGACCI</b> Lucie
<b>ZANETTACCI</b> Alexia	<b>SUSINI</b> Ange
<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean	<b>ALESSANDRI</b> Jérôme
<b>POGGI</b> Dominique	
MEMBRES ABSENTS	
<b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b> Frédéric	<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène
<b>ALESSANDRI</b> Stéphanie	<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina
<b>PAOLI</b> Jean-Paul	<b>ZANNETTI</b> Pierre
<b>CINOTTI</b> Sandrine	<b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle

**OBJET : Création de deux emplois au centre culturel.**

*Vu le Code général de la fonction publique ;*

Monsieur le Maire propose aux élus de procéder à la création de deux emplois permanents, polyvalents, au sein du service culturel.

Un premier emploi, d'agent d'accueil, également chargé de médiation, serait à temps complet et pourrait relever de l'un des grades appartenant aux cadres d'emplois suivants : adjoints administratifs territoriaux (catégorie C), rédacteurs territoriaux (catégorie B), animateurs territoriaux (catégorie B), assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B).

Un second emploi, d'agent d'accueil, chargé notamment de conseiller et d'informer le public, serait à temps non complet (24 heures hebdomadaires), et relèverait de l'un des grades appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

## LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** la création des deux emplois permanents, polyvalents décrits ci-dessus et qui correspondent à une affectation au sein du service culturel ;

**DIT** que les crédits budgétaires présents sur le chapitre dédié permettent lesdites créations de postes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour 7.**

Le Maire,  
François GARIDACCI

